



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2021

2021-2027 : UN MANDAT POUR UNE
ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE,
RESPONSABLE ET DE PROXIMITÉ

PROPOSITIONS DE L'UDES

AVANT-PROPOS

L'économie sociale et solidaire : au cœur du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et citoyenne, et des transitions territoriales.

Dans le cadre des élections départementales de 2021, l'UDES propose plusieurs mesures permettant d'inscrire l'ESS dans l'ensemble des politiques départementales.

L'ESS pèse 10% de l'emploi en France (14% de l'emploi privé), et agit au plus proche des citoyens, des employeurs et des salariés au niveau régional.

L'après Covid-19 met encore davantage en lumière ces propositions dans le cadre de la relance économique de notre pays. Elles doivent inspirer, à terme, les nouveaux exécutifs départementaux que nous appelons à renforcer plus encore les interlocutions avec les employeurs de l'ESS.

SOMMAIRE

1	FOCUS SUR L'ESS ET L'UDES	P.4
	Présentation de l'ESS.....	P.4
	Chiffres clés de l'ESS.....	P.4
	Chiffres clés en région	P.5
	Présentation de l'UDES.....	P.5
2	CONTEXTE ET ENJEUX	P.6
3	LES PROPOSITIONS DE L'UDES	P.7
	La gouvernance.....	P.7
	L'emploi, l'insertion professionnelle et l'économie.....	P.7
	Le médico-social.....	P.8
	L'aide et les soins à domicile.....	P.9
	L'éducation populaire, la culture, le sport et l'animation	P.11



**« OEUVRONS ENSEMBLE POUR
L'ESSOR DES EMPLOYEURS DE L'ESS
EN OCCITANIE »**

Pascale WEISS, Déléguée Régionale Occitanie

PRÉSENTATION DE L'ESS

L'économie sociale et solidaire : des principes et des valeurs

L'économie sociale et solidaire (ESS) se caractérise par une manière différente d'entreprendre et vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu avant le profit, tout en étant de véritables acteurs économiques.

Associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales et solidaires, parce qu'elles concilient objectifs sociaux et activités économiques, relèvent du vaste champ de l'économie sociale et solidaire.

L'ensemble des principes qu'elles mettent en œuvre les caractérisent, les distinguent et les unissent au-delà de la diversité de leurs statuts et notamment :

- **Un but poursuivi**, autre que le partage des bénéfices ;
- **Une gouvernance démocratique** prévoyant la participation des parties prenantes aux réalisations, définie et organisée par les statuts ;

- Des bénéfices majoritairement consacrés à **l'objectif de maintien ou de développement de l'activité** de l'entreprise ;
- Pour les sociétés commerciales : la poursuite d'un objectif d'utilité sociale et un encadrement de la répartition des bénéfices distribuables.
- Pour les sociétés commerciales : la poursuite d'un objectif d'utilité sociale et un encadrement de la répartition des bénéfices distribuables.

L'économie sociale et solidaire : des entreprises au cœur de l'économie française

Avec 222 300 établissements employeurs et 2,3 millions de salariés, l'économie sociale et solidaire représente 10% de l'emploi total en France, et 14% de l'emploi privé. Elle contribue à la création comme au développement de nombreux emplois de proximité, caractérisés par leur finalité sociale et leur ancrage territorial.

CHIFFRES CLÉS DE L'ESS

2,3
MILLIONS DE SALARIÉ.E.S
DONT



68 %
DE FEMMES

222 300
ÉTABLISSEMENTS
EMPLOYEURS

+ 4,5 %
DE CRÉATION D'EMPLOIS
ENTRE 2008 ET 2019

10,5 %
DE L'EMPLOI
EN FRANCE

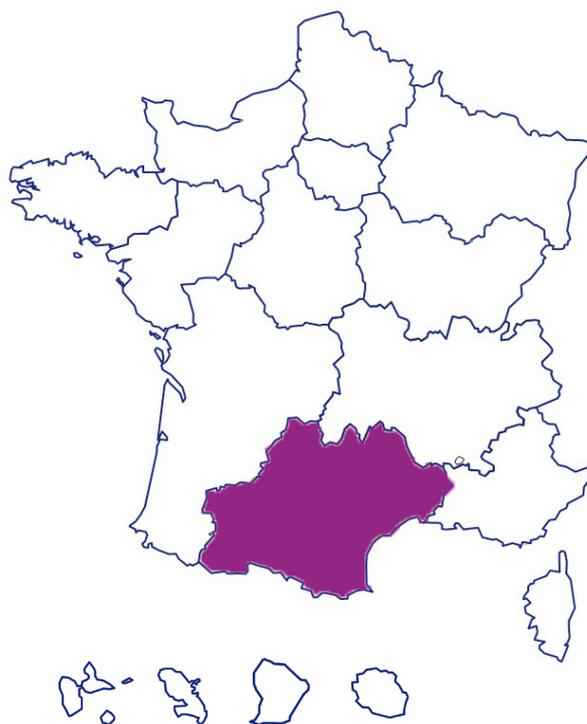
82 % D'ENTREPRISES
COMPTENT MOINS DE
50 SALARIÉ.E.S

64 %
D'OFFRES D'EMPLOI CADRE
HORS ILE-DE FRANCE

16 % D'EMPLOIS
CADRES DANS L'ESS

EN OCCITANIE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE REPRÉSENTE 23 000 ÉTABLISSEMENTS. CES DERNIERS EMPLOIENT 213 350 PERSONNES, SOIT 12% DE L'EMPLOI PRIVÉ RÉGIONAL.

Source : Edition 2020 de l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, Observatoire national de l'ESS – ESS France



PRÉSENTATION DE L'UDES

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises et établissements, employant près d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.

Des missions au service des employeurs de l'économie sociale et solidaire

L'UDES a pour missions de :

- **FEDERER les représentations d'employeurs de l'économie sociale et solidaire** en leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'actions concertées sur les questions relatives à la vie de leurs entreprises ;
- **REPRESENTER les employeurs de l'économie sociale et solidaire**, particulièrement auprès des pouvoirs publics, des élus et des partenaires sociaux afin de promouvoir leurs propositions et valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale et solidaire ;
- **NEGOCIER et signer des accords collectifs de travail** au niveau multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire.

Une union multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale marque une étape importante dans la reconnaissance de l'UDES comme partenaire social à part entière.

En créant un niveau multiprofessionnel, entre les branches et l'interprofession, l'UDES peut dès lors faire entendre la voix des employeurs de l'ESS et défendre les spécificités de leurs entreprises dans des lieux de concertation au niveau national et territorial, ainsi qu'auprès des partenaires sociaux interprofessionnels (MEDEF, CPME, U2P) dans le cadre de négociations d'ANI (accords nationaux interprofessionnels) et sa participation au Comité de liaison des décideurs économiques.

Les membres de l'UDES agissent dans les filières et activités suivantes :

- Former, éduquer, orienter ;
- Développer le lien et la cohésion sociale ;
- Soigner et accompagner ;
- Développer et partager la culture et les loisirs pour tous ;
- Produire et consommer durablement ;
- Aider à l'insertion sociale et professionnelle.

La crise sanitaire, économique et sociale liée à la Covid-19 a soumis **toute l'économie sociale et solidaire (ESS) à rude épreuve**. Tout comme l'ensemble des filières économiques et sociales de notre pays, l'ESS a néanmoins **déployé toute son énergie pour limiter au mieux les redoutables impacts de la crise**, tout particulièrement auprès des publics les plus vulnérables.

Depuis ces dernières années, **l'essor de l'économie sociale et solidaire dans les territoires est important** notamment dans les territoires ruraux. Véritable moteur de proximité, à l'heure où le lien social est très affaibli par le contexte sanitaire, **l'ESS joue aujourd'hui un rôle essentiel dans la cohésion sociale et territoriale** de la France.

L'ESS est un appui important pour optimiser l'offre de services des départements (aide et soins à domicile, petite enfance avec les crèches et les maisons d'assistance maternelle, aide sociale à l'enfance, insertion sociale ou professionnelle, sociétés coopératives d'intérêt collectif, circuits courts bio pour les cantines des collèges, sport nature, tourisme social, ...).

Aussi, les employeurs de l'ESS se mobilisent partout dans le pays, **pour apporter la meilleure réponse possible à la crise que nous traversons, en luttant contre l'isolement social des personnes âgées, en apportant un soutien massif aux populations les plus fragiles** et ce, en disposant de moyens leur permettant d'assurer raisonnablement leurs missions.

Malgré tout, **la crise a relevé un certain nombre de problématiques au cours de ces derniers mois** : des difficultés pour organiser les dépistages des salariés ; des carences pour s'approvisionner en équipement de protection individuelle (EPI) suffisants ; des disparités territoriales en matière de financements et de versement de primes pour les salariés du médico-social et de l'aide et des soins à domicile ; des politiques sociales publiques inconstantes et inégales selon les départements et des inquiétudes quant à la survie d'un certain nombre de structures de l'ESS dans les territoires.



En 2021, à l'heure de la tenue de deux importantes échéances électorales territoriales, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) interpelle **les têtes de listes et futurs exécutifs départementaux pour leur faire part de propositions structurantes pour les secteurs de l'ESS dédiés tout particulièrement au lien social, à la cohésion territoriale et sociale et à tous les secteurs du Care**.

Au-delà de l'action de l'État, des régions et des communes, l'UDES considère **l'échelon départemental comme incontournable pour atténuer les impacts de la crise**, grâce à tous les domaines de compétences qui lui sont rattachés, notamment dans le secteur de politiques sociales.

Aussi, l'UDES appelle les futurs exécutifs départementaux à poursuivre leur engagement sans faille dans le **développement des secteurs médico-sociaux, à soutenir activement les entreprises de l'ESS et leurs innovations et à faciliter le choix de vie des citoyens, notamment des plus fragiles**. Les secteurs de **l'éducation populaire** doivent aussi être accompagnés. Pour cela, il convient de mettre en place des **projets pluriannuels éducatifs et culturels de territoires**, initiés par les collectivités locales (dont les départements), en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain concernés.



Les départements sont également des **acteurs majeurs de la commande publique**, mais aussi un acteur clé pour venir soutenir économiquement les secteurs de l'ESS qu'ils financent. En ce sens et sur la proposition de l'Association des Départements de France (ADF), l'UDES soutient la sollicitation de **rétablir la clause de compétence générale et la faculté pour les Conseils départementaux d'accorder des aides économiques aux entreprises, et en particulier, à celles de l'ESS**. Les départements sont les plus fins connaisseurs des structures qu'ils financent, il apparaît naturel que ce soit cet échelon départemental qui puisse se saisir d'un soutien financier en conséquence.

Enfin, l'UDES souhaite que l'État intègre, en lien avec les Conseils départementaux, **un pôle ESS au sein de chacune des Maisons France services** afin notamment de promouvoir la représentation des secteurs concernés et l'information auprès des usagers et de faciliter le lien avec les acteurs du médico-social et soins à domicile notamment.

Nos propositions qui sont précisées dans ce document, s'articulent autour des **six grands domaines suivants** :

1. **La gouvernance**
2. **L'emploi, l'insertion professionnelle et l'économie**
3. **Le médico-social**
4. **L'aide et les soins à domicile**
5. **L'éducation populaire, la culture, le sport et l'animation**

LA GOUVERNANCE

Le rôle institutionnel et le leadership des Conseils départementaux sont traduits par une **gouvernance clairement établie**. Concernant les secteurs de l'économie sociale et solidaire et l'autonomie, **l'organisation de la gouvernance en la matière pourrait être accentuée et généralisée** par la mise en place de vice-présidences dédiées. Une gouvernance *ad hoc* permettrait une reconnaissance à part entière des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

1

Proposer un poste de vice-président du Conseil départemental en charge de l'économie sociale et solidaire pour marquer, coordonner et faciliter l'engagement des départements auprès des secteurs de l'ESS intégrant la transversalité des services départementaux concernés ;

2

Proposer un poste de vice-président du Conseil départemental en charge de la politique d'autonomie, afin de renforcer la priorisation et la coordination des politiques publiques en la matière en direction des entreprises de l'ESS.



L'EMPLOI, L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ÉCONOMIE

Les Conseils départementaux participent à leur niveau, aux **actions dédiées à l'emploi et à l'insertion professionnelle des jeunes**. Ce nouveau mandat démarre dans des conditions exceptionnelles, conduites par les **conséquences d'une crise économique** sans précédent.

Les métiers du lien social, ainsi que les domaines de l'aide à domicile ou du médico-social sont aujourd'hui **confrontés à de grands enjeux et de fortes tensions**, notamment sur la question de leur attractivité. **L'insertion des jeunes et leur formation doit être une réponse** pour ces domaines d'activité.

L'action des départements peut accompagner, en lien avec les employeurs de l'ESS du territoire, ces grands challenges sociaux et économiques.





- 3 Organiser des actions communes entre les départements et les acteurs de l'ESS, concernant l'emploi / l'insertion des jeunes vers des métiers du lien social ;
- 4 Revaloriser fortement les rémunérations des métiers du grand âge, premier frein à l'attractivité des métiers du secteur ;
- 5 Initier des travaux conjoints employeurs/Conseils départementaux relatifs à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques professionnels dans les entreprises de l'ESS ;
- 6 Mener des actions spécifiques de sensibilisation auprès du public scolaire à la recherche d'un stage, en lien avec les réseaux ESS départementaux ;

- 7 En lien avec les régions, développer l'apprentissage ouvert à tous les métiers, soignants, non soignants, de niveau BAC au BAC+5 ;
- 8 Mettre en place une campagne départementale d'information en faveur des métiers du Grand âge, en lien avec les écoles spécialisées sur le territoire ;
- 9 Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, notamment vers l'insertion et des offres de formations ESS ;
- 10 Accentuer la mise en place d'accueils physique de proximité pour les services sociaux départementaux, notamment dans la perspective de renforcer le soutien aux plus fragiles et aux publics en insertion.



FOCUS COVID-19

Co-construire avec les différents acteurs concernés un **plan départemental de sauvegarde financière pour les structures de l'ESS** subissant des difficultés fortes au regard des effets de la crise (apports en quasi fonds propres, consolidation des trésoreries...).

LE MÉDICO-SOCIAL

Parmi les domaines de compétences intégrant une dimension forte pour les employeurs de l'économie sociale et solidaire, **l'élaboration et la mise en œuvre des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale doivent être complétées, renforcées et outillées**, afin que chaque acteur de l'ESS puisse être accompagné.

La coordination des actions à destination des **secteurs dédiés aux domaines sociaux et médico-sociaux**, menée sur le département, doit être encore mieux articulée.



- 11 Assouplir les critères de la commande publique : procéder aux exonérations nécessaires pour les entreprises de l'ESS durement frappée par les orientations des politiques publiques de ces dernières années, permettre une souplesse administrative et financière pour les entreprises ayant moins de lisibilité sur leur capacité de financement ;
- 12 Intégrer plus fortement les structures de l'ESS dans les appels d'offres dédiés notamment à la commande publique en mettant en œuvre la directive européenne 2014/24/UE permettant aux collectivités d'organiser librement les services à caractère social sur leur territoire sans recourir aux marchés publics ;



- 13 Favoriser des dynamiques collectives et créatrices de valeurs, à l'échelle de chaque territoire, entre acteurs du système de santé relevant de l'ESS. En particulier, créer des forums d'entraide entre structures de l'ESS pour mutualiser les besoins et moyens des structures de l'ESS, notamment en matière d'équipements, de commandes groupées, de partage des pratiques ;
- 14 Mettre en place une coordination départementale dédiée à l'ESS, en lien avec les régions notamment, dont l'objet sera de coordonner et mieux articuler les politiques publiques ainsi que les actions à mettre

en place pour notamment amortir les effets de la crise sur l'emploi et l'organisation médico-sociale du département. Pour cela, s'appuyer sur la conférence territoriale de l'action publique prévue par la loi NOTRe ;

- 15 Promouvoir auprès des pouvoirs publics territoriaux, la mise en œuvre de démarches RSE, notamment au travers de labels ou de certifications, dans le secteur du soin à domicile.



FOCUS COVID-19

Garantir et compenser la **non prise en compte des surcoûts de la crise COVID-19 pour tous les acteurs de l'ESS du secteur social et médico-social** en première ligne et prévoir un fonds de compensation dans le cadre d'un dialogue avec l'État.

L'AIDE ET LES SOINS À DOMICILE

L'organisation de l'offre globale en matière de **politiques sociales est un enjeu majeur pour l'ensemble de la population**, notamment pour les personnes les plus vulnérables et les plus fragiles.

Des expérimentations doivent être poursuivies pour que chacun puisse **bénéficier d'un accompagnement adapté** en fonction de son contexte. L'organisation structurelle des politiques sociales doit également être reconsidérée et renforcée tout au long de cette prochaine mandature.

Les employeurs de l'ESS sont déjà très mobilisés dans ces perspectives et souhaitent s'appuyer plus encore sur **le soutien et la facilitation de l'action des Conseils départementaux**.



- 16 Mettre en place une régulation de la tarification par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) permettant une équité de traitement sur tous les territoires ;
- 17 Renforcer et unifier l'action des maisons départementales de l'autonomie qui sont généralisées sur le territoire, avec un contrôle fort de la CNSA afin de garantir l'équité territoriale ;

- 18 Revoir le niveau de financement des services à domicile, afin de financer les missions « historiques » et les nouvelles missions. Inclure dans le calcul du financement les prestations directes, mais aussi de manière obligatoire, les prestations indirectes ;



- 19 Assurer la revalorisation effective des métiers de l'aide et soins à domicile et leur attractivité (avenant 43) en s'engageant dans une politique de financement structurelle, pérenne et uniforme sur l'ensemble du territoire, indispensable pour réussir le virage domiciliaire ;
- 20 Systématiser des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour un vrai partenariat sur les territoires définissant les missions et les engagements réciproques, sous conditions notamment de contrôles et de sanctions concernant les modalités de mises en œuvre et de financement, par exemple par la CNSA ;
- 21 Généraliser et sécuriser les Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) afin de renforcer le lien entre l'aide à la personne, la prévention de la perte d'autonomie, l'accompagnement médico-social, le soin et la fluidification les parcours. Mettre en place la fongibilité des financements assurance maladie et Conseil départemental, le financement pérenne de la coordination SSIAD/SAAD, et la souplesse des territoires d'intervention ;

- 22 Soutenir et généraliser les initiatives dites « de domicile renforcé » ainsi que l'habitat intergénérationnel ;
- 23 Développer l'habitat inclusif (API) ;
- 24 Envisager un financement dédié à l'expérimentation sur le relayage ;
- 25 Participer aux Communautés professionnelles de territoire de santé (CPTS) vecteur favorisant, parmi d'autres, le parcours global d'accompagnement et de soins des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- 26 Initier par des expérimentations départementales la fusion de tous les dispositifs : les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et les maisons départementales de l'autonomie ; (MDA), les MAIA... afin de mettre en place un véritable service local de coordination des parcours pour organiser et simplifier au mieux l'accès à l'information ;
- 27 Mettre en place une plateforme d'expertise gériatrique et une coordination départementale sanitaire dans chaque territoire ;
- 28 Renforcer le soutien et l'accompagnement des aidants, notamment en développant l'offre de répit ;
- 29 Envisager un dispositif renforcé d'accompagnement à domicile dans lequel les Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), avec la complémentarité d'autres acteurs de santé à domicile (dont les prestataires de santé à domicile notamment), ainsi que des EHPAD déjà présents sur le territoire constitueraient des plateformes gériatriques de proximité.

L'ÉDUCATION POPULAIRE, LA CULTURE, LE SPORT ET L'ANIMATION

Les départements ont un rôle à jouer pour permettre à la population de bénéficier de domaines d'**activités de l'éducation populaire, de la culture et du sport** solides et attractifs. Ces domaines doivent être encore davantage accompagnés.

Favorisant le **lien et la cohésion sociale, les collectivités sont appelées à amplifier leur engagement** pour permettre le développement de ces domaines d'activités de proximité.

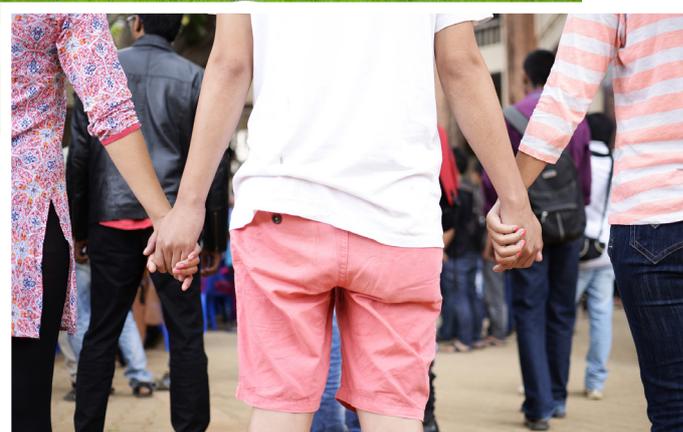


- 30 Mettre en place des projets pluriannuels éducatifs et culturels de territoires, initiés par les collectivités locales (dont les départements), en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain concernés ;
- 31 Mettre en place une régulation cohérente et homogène des normes de toutes les PMI dans les départements ;
- 32 Poursuivre et développer les politiques en faveur de l'éducation populaire en lien avec les nombreux acteurs (écoles, collèges, associations...) et ce, sans limite d'âge. Le sport, la culture, les loisirs doivent être proposés partout et accessible à tous : villes et territoires ruraux, enfants, jeunes, actifs et retraités ;
- 33 Développer la réduction des inégalités d'accès à ces secteurs d'activité par un soutien accru des politiques publiques départementales (moyens financiers ad hoc, accès par une organisation adaptée des transports...).



FOCUS COVID-19

Mettre en place un **engagement des collectivités** (départements et communes) dans un **plan de relance départemental et de soutien financier direct auprès des établissements scolaires** pour inviter/inciter les équipes enseignantes à s'engager dans des projets de classes de découvertes sans délai dès que les structures d'accueil réouvriront. Cette mesure donnera une **impulsion positive au secteur et confiance aux organisateurs et gestionnaires de structures.**



CONTACT

Pascale WEISS

Déléguée régionale Occitanie
pweiss@udes.fr | 06 20 80 66 19

Guillaume POINSIGNON

Chargé de développement et d'animation territoriale
gpoinsignon@udes.fr | 06 70 41 69 23



Mail : udes@udes.fr

www.udes.fr | www.udes.fr/ludes-en-regions

Twitter : @UDESnationale | LinkedIn : UDES

AVRIL 2021